



Photo extraite de la page Facebook de la ville de La Baule.

Les 26 et 27 octobre 2017,

J'ai assisté aux 3^e Assises Nationales de la Plaisance et des Pêches de Loisir en mer.

La Fédération (FNPP) à laquelle notre club adhère, était l'une des 5 Fédé's organisatrices.

Je pense que c'était l'occasion de connaître et de mesurer les actions concrètes de ces instances fédérales.

Je tente ici de vous faire un compte rendu exhaustif de tout ce que j'ai pu noter. J'agrémente ces propos de réflexions issues du ressenti et des réactions de la salle.

Chaque table ronde ou atelier donne lieu à une page. Plus ou moins longue suivant le sujet.

La liste des invités (Présentation) vous montre l'intérêt que suscite ces Assises.

La conclusion vous dira que ce n'est pas encore gagné, mais nous enregistrons quelques progrès. A suivre.

Bonne lecture.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à me contacter. (trombinoscope)

- 1- [Le poids économique de la filière](#)
- 2- [La lettre du ministre](#)
- 3- [La sécurité](#)
- 4- [L'environnement](#)
- 5- [Les ports](#)
- 6- [La pêche à pied](#)
- 7- [La pêche en bateau et du bord](#)
- 8- [La pêche sous-marine](#)
- 9- [Divers](#)
- 10- [Conclusions](#)

3° Assises Nationales de la Plaisance et des Pêches de loisirs en mer.

La Baule

Les 26 et 27 Octobre 2017

Présentation.

Cinq fédérations

Fédération Française de Pêche Sportive

Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous Marins

Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer

Fédération Chasse Sous Marine Passion

Fédération Nationale des Plaisanciers de l'Atlantique

Les effectifs d'adhérents de ces fédérations (près de 300 000 cumulés)

C'est pour peser ensemble de tout leur poids et faire aboutir leurs valeurs communes, leurs revendications, leur vision d'une pêche maritime et d'une plaisance éco-responsables, que l'évènement des Assises Nationales a été créé en 2013

Le programme de cette 3ème édition de La Baule est articulé autour des mêmes thématiques que les 2 éditions précédentes,

- **Le poids économique et sociologique du secteur**
- **La Sécurité**
- **L'Environnement**
- **Le Portuaire et les Zones de mouillage organisées.**
- **La pêche à pied, les Pêches en bateau et du bord, la Pêche sous-marine en apnée.**
- **La dimension européenne de ces thématiques :** La protection de la ressource et du milieu – La politique commune des Pêches.

Mr Jean Kiffer nous dit : « **Durant ces deux jours, nous avons accueilli près de 300 personnes et abordé ensemble les nombreuses problématiques liées à nos activités** ». **C'est un succès.**

J'ajoute : **Et plus ce succès sera fort et renouvelé, et plus nous serons crédibles auprès de tous nos interlocuteurs, locaux, régionaux, nationaux et européens pour faire valoir nos besoins, nos droits et nos avis.**

Les invités

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, représenté par le Directeur des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture.

Un représentant des collectivités territoriales de la Loire Atlantique.

La mairie de La Baule

La mairie de Saint Nazaire

Le Président de la Confédération Nautisme et Plaisance Yves LYON-CAEN, en vidéo

La Présidente du bureau du Conseil National de la Mer et du Littoral

Trois représentants des fédérations des Ports de France.

Un délégué de la Direction interrégionale de la mer

Alain Cadec, (homme politique français. Il est député européen depuis 2009 et préside la

commission de la pêche du Parlement européen. en vidéo.

Les Présidents des Fédérations organisatrices, souvent accompagnés de membres actifs de leur Fédération, en charge des sujets traités.

Dans la salle

Des pêcheurs

Des plaisanciers

Des plongeurs

Des apnéistes

Des professionnels de la mer

La SNSM

L'ADRM (association de Défense des Ressources Marines)

Et des intervenants auprès de l'UE ou CE (lobbyistes)

Premiers messages des Présidents de Fédé

Nous sommes victimes d'un manque de concertation flagrant avec les pouvoirs publics.

Tout comme d'un manque de considération évident.

Nous ne sommes pas représentés auprès du Conseil National de la mer et des littoraux.

Certaines institutions sont chronophage et inutiles en terme de résultats.

Et enfin, une question nouvelle depuis Juin dernier : « Elle est où LA MER ? ». Eh bien, c'est le ministre de l'agriculture et de l'alimentation qui gère la pêche et les pêcheurs, pro et amateurs ???

Passons aux échanges

1- [Le poids économique de la filière](#)

2- [La lettre du ministre](#)

3- [La sécurité](#)

4- [L'environnement](#)

5- [Les ports](#)

6- [La pêche à pied](#)

7- [La pêche en bateau et du bord](#)

8- [La pêche sous-marine](#)

9- [Divers](#)

10- [Conclusions](#)

3° Assises Nationales de la Plaisance et des Pêches en mer.

Poids économique

Il nous a présenté une étude de la Fédération des industries Nautiques (FIN) réalisée en 2015 sur la région Bretagne (de St Malo à Vannes).

Il a été répertorié pour cette seule région qui représente environ 23% des emplacements portuaires.

La Plaisance au sens large (tout ce qui touche au bateau, sans être professionnel) concerne pour cette région :

7440 emplois

2000 acteurs économiques

un CA direct de 1,0 milliard d'euros

un CA indirect de 0,75 milliard d'euros

avec trois pôles :
L'industrie
Les ports
Les sports

Sur le plan national

Les chiffres sont les suivants

Volume d'affaire de plus de 15 milliards d'euros environ

7 millions de pratiquants pour près de 3 milliards de CA direct générés que pour la pêche.

Pour mémoire : le prix de revient du kilo de poisson pêché par les amateurs, se situe vers 200 à 250 euros.

Quand on aime on ne compte pas.

Mais quand même, toute cette économie qui tourne avec nos investissements, ne mérite t elle pas un peu de considération et d'écoute ???

Quelques chiffres autres pour alimenter vos réflexions.

Suivant une source du ministère de l'écologie solidaire du 29/9/2016.

Les plaisanciers étaient 13 millions.

Les immatriculations augmentent d'environ 12000 unités par an.

473 ports maritimes sont destinés à l'accueil de ces navires.

La France est le premier constructeur de bateaux de plaisance en Europe, le second du monde.

La flotte des navires de plaisance est de plus d'un million d'unités, dont 74,6% sont des navires à moteur et 75,2% ont une taille inférieure à 6 mètres.

La filière nautique, production, distribution et services. C'est 5100 entreprises, un CA global de 4,26 milliards d'euros et 45000 emplois (chiffres Fédé Indust Nautique 2013/2014).

72% de la production de navires est destinée à l'exportation, essentiellement vers des pays de l'UE et les USA.

D'où l'importance des décisions des instances européennes pour l'avenir de cette filière.

Nous parlerons de l'activité des ports dans un autre atelier. En 2012, c'était déjà plus de 394 millions de CA et 2800 emplois.

De l'analyse de tous ces chiffres une évidence se fait jour : La plaisance et la pêche de loisirs en mer représentent un impact économique et social qui semble échapper à nos dirigeants et interlocuteurs politiques.

Liens

- 1- [Le poids économique de la filière](#)
- 2- [La lettre du ministre](#)
- 3- [La sécurité](#)
- 4- [L'environnement](#)
- 5- [Les ports](#)
- 6- [La pêche à pied](#)
- 7- [La pêche en bateau et du bord](#)
- 8- [La pêche sous-marine](#)
- 9- [Divers](#)
- 10- [Conclusions](#)

3° Assises Nationales de la Plaisance et des Pêches de loisirs en mer.

La lettre du ministre

Monsieur TRAVERS n'a pu se déplacer, mais il était représenté par le Directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture (Quand même.)

Ce document est visible sur le site de la FNPPSF : [cliquez ici](#) je vous invite à le lire.

Notons que Mr TRAVERS est Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

[Mais où est la mer ????](#)

Il nous dit être informé de l'importance de la pêche récréative, comme une activité touristique en constant essor.

Il est sensible aux pêches maritimes dans toutes leurs dimensions.

MAIS

il y a un mais : « Si l'impact économique est positif, sa pratique implique des impacts sur l'environnement et sur les ressources halieutiques. »

En résumé, je crois comprendre : Même avec notre poids économique de quelques milliards d'euros (2,5 M€ pêche seule), nous serions des pollueurs, et notre prélèvement global de 3% sur la ressource, la met en danger.

[Que veut on nous faire croire ??](#)

« Ces éléments nécessitent des mesures de gestion, prises en concertation avec les acteurs concernés, notamment les Fédérations. »

OK - nous sommes prêts, quand commençons nous ? A t on été consultés, avant la décision du 13 décembre à Bruxelles ? je n'ai vu aucune info sur le sujet.

Il favorise l'intérêt général et aspire à une cohabitation harmonieuse entre Pro et amateurs. Il nous rappelle qu'il est aussi ministre de l'alimentation et qu'à ce titre les professionnels ont toute son écoute, il faut bien nourrir le peuple.

Nous sommes avertis, la pêche récréative ne peut en aucun cas être favorisé au détriment de la pêche PRO.

Aurions nous eu de vellétés agressives contre les professionnels ?? Je ne pense pas .

Est-ce que dénoncer des pratiques affligeantes pour la ressource, comme la pêche sans repos biologique, le pillage des frayères, l'usage d'engins inappropriés au respect des juvéniles ? J'ai enlevé la pêche au filet électrique, interdite momentanément depuis peu par l'UE, est-ce faire de mauvaises intentions envers les professionnels ?

Notre attitude menace t elle une cohabitation harmonieuse, qui ne semble pas souhaitée par les professionnels, sauf erreur.

Par sa lettre Mr TRAVERS précise que les amateurs doivent intégrer la dimension d'une démarche responsable vis à vis de la ressource.

Ma question : Comment peut on agir sur la ressource avec 3% des prises. Pour certaines espèces, je ne suis pas sûr que cela suffise à assurer le RMD (rendement maximale durable).

Il reconnaît que l'enjeu premier est de connaître les tenants et les aboutissants de la pêche de loisirs.

Faut il en déduire que jusqu'à ce que ces données soient acquises, nous resterons dans le flou. Que les décisions prises l'ont été et continueront à être prises sans trop savoir ???

Mais il a une solution, avec France AgriMer et BVA, à suivre.

Pour le bar, notre fédé a fait des propositions, mais... « ce sont les ministres de l'UE qui décident », il n'a donc pas le pouvoir de parler pour nous (j'ironise).

« Et puis nos propositions seraient trop couteuses à suivre. »

Par contre jeter un oeil à l'application : Fishfriends c'est peut être notre avenir. Pour ceux qui embarqueront smartphone ou tablette connectés.

« Ses services proposent des bagues pour le bar ».

Quant on voit l'usine à gaz des bagues pour le thon, j'imagine la suite.

Autre question que fait le pêcheur indépendant ? Où trouve t il des bagues ?

Quid de notre indépendance individuelle ?

Pour le thon rouge : tout va bien, on ne change rien en attendant la réponse définitive de l'ICCAT. Certains journaux font état d'une avancée notoire ([Le Monde](#)) A suivre.

Mr TRAVERS nous confirme qu'il oeuvrera pour l'harmonisation des tailles minimales pour les pêches des coques et des palourdes. Un texte est paru le 16/1/2018, [JO 19012018](#)

Pour notre zone la coque est à 2,7 cm et la palourde japonaise à 3,5 cm. Aie la ressource.

En résumé : je ne vois pas une prise en compte suffisante de nos problématiques, pour que des avancées significatives aient lieu dans le contexte actuel.

Il semble certain que nous aurons encore besoin de présence, pour démontrer aux pouvoirs publics que nous représentons une force « politique » (au sens propre du terme) , qui même si elle ne nourrit pas directement le peuple; Elle participe, avec ses 15 à 16 milliards d'euros (plaisance incluse) de poids économique, ses 9 millions de pratiquants (source CNP), dont 3 millions de pratiquants réguliers. 5000 entreprises, 50,000 salariés directs, 570 ports maritimes, lacustres et fluviaux. Elle participe je disais à l'économie de notre pays et elle concerne 9 millions de citoyens directement. Ces données ne concernent que les adhérents de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance, née en 10/2015 pour mieux se faire entendre.

Pour information (source Ministère DPMA), quand nous parlons des professionnels, de quoi parlons nous : **Quels sont les caractéristiques du secteur de la pêche et de l'aquaculture ?**

La pêche représente un chiffre d'affaire de plus d'1 milliard d'euros, et l'aquaculture – qui regroupe notamment la conchyliculture (production des coquillages), la pisciculture,

l'algoculture – un chiffre d'affaire de 700 millions d'euros. Ces activités représentent 39 000 emplois (**directs**) et 100 000 emplois indirects. La pêche et l'aquaculture sont deux secteurs dont le poids économique est faible à l'échelle nationale..... lire la suite sur agriculture.gouv.fr/la-peche.

Attention :

Certaines annotations et/ou remarques me sont personnelles. Elles sont destinées à alimenter des échanges et des réflexions. Il ne s'agit en aucun cas de la position d'un tiers qu'il soit individuel ou collectif. Ce sont des positions que je défendrais dans le cadre d'un entretien.

Liens

- 1- [Le poids économique de la filière](#)
- 2- [La lettre du ministre](#)
- 3- [La sécurité](#)
- 4- [L'environnement](#)
- 5- [Les ports](#)
- 6- [La pêche à pied](#)
- 7- [La pêche en bateau et du bord](#)
- 8- [La pêche sous-marine](#)
- 9- [Divers](#)
- 10- [Conclusions](#)

3° Assises Nationales de la Plaisance et des Pêches de loisirs en mer.

La sécurité

Les plongeurs et pêcheurs sous-marins évoquent les risques souvent ignorés par les plaisanciers ou pêcheurs en bateau, en présence des pavillons de sortie en cours.

Le pavillon Alpha (Bleu et Blanc) signale plusieurs plongeurs.



Le pavillon rouge à croisillons blancs signale 1 pêcheur sous-marin *



Ils demandent aux instances présentes de rappeler la zone des 100 m.

[Partageons la mer.](#)

[Si notre spot est occupé par un pêcheur sous marin, revenons y plus tard.](#)

Le radeau de survie

Obligatoire depuis 1980.

Mais depuis 2008, le radeau n'est obligatoire que pour la navigation semi-hauturière, au delà de 6 miles d'un abri.

Le 196 (urgences sur smartphone)

A préconiser pour toutes les actions à terre.

Pour tous constats en mer, il faut préféré la VHF.

Vos plus proches voisins, à l'écoute, seront informés de votre constat et pourront agir plus rapidement si nécessaire.

l'Equipement MOB

Ce sont des balises individuelles.

Encore onéreuses, elles peuvent s'avérer salvatrice pour les pêcheurs qui sortent seuls.
200 euros , ce peut être le prix d'une vie.

En dehors des débats, j'ai relevé un texte de la SNSM

Pour que l'eau salée n'ait jamais le gout des larmes....

Respectons toujours et toutes les consignes de sécurité.

* Un plongeur ne plongeant jamais seul.

Liens

- 1- [Le poids économique de la filière](#)
- 2- [La lettre du ministre](#)
- 3- [La sécurité](#)
- 4- [L'environnement](#)
- 5- [Les ports](#)
- 6- [La pêche à pied](#)
- 7- [La pêche en bateau et du bord](#)
- 8- [La pêche sous-marine](#)
- 9- [Divers](#)
- 10- [Conclusions](#)

3° Assises Nationales de la Plaisance et des Pêches de loisirs en mer.

L'Environnement

Table ronde animée avec Mme La Présidente du bureau du Conseil National de la mer et des littoraux.

Enjeux et propositions

Des perturbations multiples

Pollutions

Changement climatique

Espèces invasives

Variations du trait de côte

Chacun de ces sujets à un lien avec des activités humaines.

Il est important qu'individuellement nous soyons conscient que notre action est primordiale. Certes à une petite échelle, mais la somme de toutes nos initiatives personnelles fera le succès indispensable à une évolution favorable de ces perturbations sur notre activité de loisirs.

Nos Fédérations font remarquer que nous avons déjà oeuvré sur le sujet, avec des choix d'anti-fouling bien moins agressifs sur le milieu.

Certains ports sont équipés de bras de nettoyage des coques de navire, sans sortie de l'eau.

Les ports aussi organisent et veillent à ce que certaines activités soient plus en phase avec la qualité de l'environnement (tri sélectif, eaux noires, économie d'eau, etc etc)

Chacun doit être sentinelle et lanceur d'alertes.

Nos Fédé éditent des brochures à mettre en place dans les clubs et les OT.

Chaque club peut organiser une activité sur ce sujet.

Sur une proposition claire et précise avec l'environnement, nous pourrions solliciter l'appui du CNML.

Liens

1- [Le poids économique de la filière](#)

2- [La lettre du ministre](#)

3- [La sécurité](#)

4- [L'environnement](#)

5- [Les ports](#)

6- [La pêche à pied](#)

7- [La pêche en bateau et du bord](#)

8- [La pêche sous-marine](#)

9- [Divers](#)

10- [Conclusions](#)

3° Assises Nationales de la Plaisance et des Pêches de loisirs en mer.

Les ports

3 Fédérations de ports représentés autour de cette table ronde.

Le public fait remonter les points suivants:

Une réglementation inadaptée, parfois ignorée

Des usagers pas écoutés, souvent ignorés

Les CLUP et CLUPIPP ([renvoi vers définitions](#))

Ils ne sont pas toujours en place

Ils sont peu considérés.

Les listes d'attente clientélisme et passe droit.

Les représentants des Ports nous font part de leurs attentes en ce qui concerne le respect des obligations des plaisanciers.

Ils ne semblent surtout pas prêts à donner des pouvoirs aux usagers, donc aux payeurs en finalité.

Il y a une telle demande qu'à ce jour ils ont des atouts en main. Mais les choses évoluent en Manche par exemple.

La situation risque de s'inverser.

Dans certains ports, les choses avancent, cela dépend aussi de leur statut. (communal, intercommunal, régional...)

Réflexion annexe et hors Assises

Les budgets qui servent in fine à déterminer les facturations, incluent parfois des charges de remboursement de capital de prêt, ayant servis à acquérir du foncier et à bâtir des infrastructures de long terme, plus de 30 ans et plus

Que tout ce qui concerne le fonctionnement, le renouvellement des petits investissements de court et moyen terme (jusqu'à sept ans) soient pris en compte, paraît normal. Mais faire supporter à un locataire précaire (un an renouvelable), la charge de l'investissement et/ou des remboursements du foncier et/ou des infrastructures est discutable, du fait de la durée de vie de ces acquisitions, souvent plus de 50 ans.

Ajoutons à cela certains financements toxiques et/ou à remboursements progressifs, et vous aurez un cocktail détonnant à appliquer à la redevance annuelle.

D'où l'importance des représentations des usagers dans les instances des ports et à leur action.

Liens

- 1- [Le poids économique de la filière](#)
- 2- [La lettre du ministre](#)
- 3- [La sécurité](#)
- 4- [L'environnement](#)
- 5- [Les ports](#)
- 6- [La pêche à pied](#)
- 7- [La pêche en bateau et du bord](#)
- 8- [La pêche sous-marine](#)
- 9- [Divers](#)
- 10- [Conclusions](#)

3° Assises Nationales de la Plaisance et des Pêches de loisirs en mer.

La pêche à pied

c'est quoi ?

1,7 million de pratiquants, plus ceux d'un jour.

Un impact socio-économique qui se mesure par le mécontentement les jours d'interdictions sanitaires

Les enjeux

Poursuivre sans relâche une information sur les bonnes pratiques (livrets Fédé)

Respectons et faisons respecter les tailles minima.

Suivre l'évolution de la ressource. Nombre d'entre nous est capable de dire qu'avant c'était.... mais qu'avons nous fait depuis.... souvent rien.

Voir le projet **LIFE+**

Les perspectives

Le vivre ensemble

Il est impératif que la cohabitation avec les conchyliculteurs s'améliore, sauf réglementation, il ne peut y avoir de zones privatisées par une population au détriment d'une autre. A charge pour l'amateur de respecter le travail du professionnel.

La pêche à pied professionnelle doit respecter le droit des amateurs.

Le dragage des pêcheurs professionnels doit respecter la ressource, avec ses périodes de reproduction, ses zones sanctuaires et ses minimas assurant le renouvellement.

La qualité des eaux

Suivre les origines des pollutions. Propres au milieu (algues). Extérieurs au milieu (rejets d'effluents urbains, phosphate et azote agricoles) et agir pour que des mesures efficaces soient prises et réalisées rapidement.

Impact de cette qualité. On mesure chaque année, à l'aune des interdictions de ramassage, les effets désastreux de la dégradation de la qualité des eaux, sur les populations de coquillages filtreurs et par conséquence sur notre loisir.

La saturation du milieu

La surpêche (pro et amateurs), le non respect des limites, font qu'aujourd'hui les récoltes sont moins importantes et de moindre qualité. D'où peut être la tolérance morale que s'accorde les ramasseurs sur les mailles.

Propositions

- Sensibilisation des usagers (guides des Fédé, instrument de mesure, panneau sur l'estran).
- Informer les OT sur leur rôle de diffuseur du message relatif à la réglementation.
- Echanger avec les médecins, afin de prévenir les intoxications alimentaires.
- Militer pour une réglementation plus lisible.
- Développer les relations avec l'administration. Ex: un correspondant par ville, avec la Préfecture, pour diffuser les avis et alertes dans le milieu professionnel (tourisme) etc associatif.
- A moyen ou long terme et avec les municipalités, envisager la création de « Maison de la pêche ».

Le délégué de la DIRM précise

La mer et l'estran ont une triple vocation qu'il ne faut jamais oublier.

- C'est le lieu de diverses activités économiques
 - C'est un espace de liberté
 - C'est un espace naturel, qui doit le rester. Par nature il est fragile, et
-
- **TOUS les usagers doivent oeuvrer pour le préserver.**

Liens

- 1- [Le poids économique de la filière](#)
- 2- [La lettre du ministre](#)
- 3- [La sécurité](#)
- 4- [L'environnement](#)
- 5- [Les ports](#)
- 6- [La pêche à pied](#)
- 7- [La pêche en bateau et du bord](#)
- 8- [La pêche sous-marine](#)
- 9- [Divers](#)
- 10- [Conclusions](#)

3° Assises Nationales de la Plaisance et des Pêches de loisirs en mer.

La pêche en bateau ou du bord.

Rappelons que

Le poids économique de cette activité est de l'ordre de 2,5 milliards d'euros. (pêche)
Les prélèvements sur la ressource sont globalement de 1 à 3% (un peu plus sur le Bar).
1 kg de poisson pêché = 150/200 euros de dépenses environ, injectées dans l'économie nationale, principalement sur les littoraux.

Pour les anglicistes voir le site : <http://www.eaa-europe.org>

Nos Fédés souhaitent une charte pour une pêche de loisirs en mer
Qui soit durable - que les règles ne changent pas chaque année
Qui soit le fruit d'une concertation - une vingtaine de réunions ont été faites, puis plus rien.
Nos différents ministres préfèrent nous ignorer, semble-t-il.

Pour le BAR - des mesures urgentes doivent être prises, mais pas sur n'importe quelles informations.

jusqu'à ce jour l'UE a fait tout et n'importe quoi.

Des mesures excessives et inadaptées ont été prises, avec pour cible la pêche de loisir. Les lobby des professionnels sont très présents.

Le 48° parallèle (Audierne) ; Est ce que le poisson connaît cette limite ????

Il y avait un projet de déclaration obligatoire et volontaire des prises - il est tombé à l'eau pour l'instant - on peut comprendre que le suivi et le contrôle ne serait pas facile - de là à mettre un gendarme dans chaque port !!!!!

la CE voudrait reprendre la main sur le sujet, mais

Les ministres de la pêche de l'UE ont finalement convenu d'une pêche de catch & Release (remise à l'eau) toute l'année dans les eaux du Nord, tandis que les pêcheurs (sud du 48°) de la baie de Gascogne seront autorisés à garder trois bars par jour (contre 5).

La nouvelle législation est entrée en vigueur le 1er janvier 2018.

Les ministres n'ont pas suivi l'avis de la Commission.

Nous souhaitons aussi que les périodes de fraie soient des périodes d'interdiction de toutes les pêches, et se, espèces par espèces.

Les espèces en difficulté doivent être réservées aux métiers de l'hameçon.

La FNPP propose

- Un plan de gestion des espèces à moyen terme et plus de court terme
- Un repos biologique
- La protection des frayères (voir l'accord du préfet pour **autoriser le chalutage sur le plateau de Rochebonne...**
- Des tailles limites identiques pour toutes les pêches et toutes les zones
- La déclaration des prises gratuite et obligatoire
- Un quota mensuel pour les espèces en difficulté.

En Octobre on évoquait une limite de 20 bars par mois, 10 si le stock baisse encore.

Autres espèces en difficulté, appliquer les mêmes mesures.

- Un cadre interministériel, (ce serait en cours LE COMITE FRANCE MARITIME ET LA CONFEDERATION DU NAUTISME ET DE LA PLAISANCE ANNONCENT LA CREATION D'UN CADRE INTERMINISTERIEL DEDIE AU NAUTISME ET A LA PLAISANCE Communiqué de presse – mardi 7 novembre 2017

- La relance de la Confédération du nautisme et de la Plaisance, comme interlocuteur.
- Les conseils maritime de façade et la présence des Fédé.
- Une bande côtière étendue à 6 milles
- Plus de pêche intensive dans cette bande - AUCUNE dérogation
- Faire des récifs artificiels
- Lutter contre le braconnage

IFREMER a vingt ans de retard. Et ne semble pas très favorable à la pêche de loisir.

Par ailleurs - Nos Fédé veulent que certains textes soient revus.

J'ai noté, mais ça allait très vite

Le marquage des maquereaux

Le décret sur les appareils ??

l'Art R 921-84 qui nous lie à la pêche prof, sans aucune raison, si ce n'est à notre désavantage.

Le statut des gardes jurés qui les place souvent en situation de conflit d'intérêt.

Puis nous avons parlé du THON rouge

Les quotas sont à revaloriser, c'est en cours, la commission Internationale a pris une décision le 21/11 dernier.

Il faut continuer le suivi et le contrôle

Il faut appliquer les articles 15-16 et 17 de la PCP (je n'ai pas trouvé de quoi ces articles parlent)

Il faut trouver un système de suivi moins lourd et plus adapté à la pêche de loisirs.

Si vous entendez parler de :

La PCP Politique Commune des Pêches de l'Union Européenne.

Le RMD Le Rendement Maximal Durable (RMD) parfois appelé Production Maximale Equilibré (PME) ou en anglais, Maximum Sustainable Yield (MSY) est la plus grande quantité de **biomasse** que l'on peut extraire en moyenne et à long terme d'un **stock halieutique** dans les conditions environnementales existantes sans affecter le processus de reproduction (définition FAO).

Liens

- 1- [Le poids économique de la filière](#)
- 2- [La lettre du ministre](#)
- 3- [La sécurité](#)
- 4- [L'environnement](#)
- 5- [Les ports](#)
- 6- [La pêche à pied](#)
- 7- [La pêche en bateau et du bord](#)
- 8- [La pêche sous-marine](#)
- 9- [Divers](#)
- 10- [Conclusions](#)

3° Assises Nationales de la Plaisance et des Pêches de loisirs en mer.

La pêche sous-marine

160 000 licenciés
320 000 pratiquants

Ces pratiquants notent une forte dégradation du respect des pavillons

« Les plongeurs sous-marins isolés doivent signaler leur présence à l'aide d'une bouée sur laquelle flotte un pavillon blanc / bleu ou un pavillon rouge portant une diagonale ou une croix blanche. »



- Le plongeur doit se tenir (en surface) à proximité immédiate de cette bouée.
- **Les bateaux doivent s'en écarter à 100 mètres au moins et naviguer prudemment en exerçant une veille attentive.**
en cas de remontée du pêcheur sous-marin.

Les clubs de plongée et de pêche sous-marine sont presque toujours d'accord pour participer à des ateliers sécurité, avec les plaisanciers et les pêcheurs-bateaux.

Liens

- 1- [Le poids économique de la filière](#)
- 2- [La lettre du ministre](#)
- 3- [La sécurité](#)
- 4- [L'environnement](#)
- 5- [Les ports](#)
- 6- [La pêche à pied](#)
- 7- [La pêche en bateau et du bord](#)
- 8- [La pêche sous-marine](#)
- 9- [Divers](#)
- 10- [Conclusions](#)

3° Assises Nationales de la Plaisance et des Pêches de loisirs en mer.

Derniers ateliers de ces deux journées

L'EUROPE

A Bruxelles, Strasbourg, comme à Paris

J'ai retenu que les pêcheurs récréatifs ne sont pas reconnus, que ce soit par notre gouvernement, comme par l'UE ou la CE.

Un lobbyiste professionnel disait : « vous ne représentez pas une force de contestation et de désagréments, donc..... »

Et oui, nous ne portons pas de bonnets rouges, nous ne bloquons pas les ports, encore moins les routes, grandes surfaces et autres raffineries.

Nous ne déversons pas notre poisson devant les préfetures.

Alors pourquoi perdre du temps à nous écouter ?

Résolus à patienter, la rareté des prises diminuera fortement l'attrait de notre passion, et ce n'est pas la plaisance pure qui remplacera notre poids économique.

Alors, nous devons rester organisés, au sein de nos Fédérations pour agir auprès des politiques.

Nous pouvons et devons aussi agir individuellement, comme tout citoyen, auprès de nos élus.

Les données de ces mémos sont des informations à débattre avec eux.

Notre mécontentement doit remonter en haut lieu, pas pour avoir des privilèges, mais pour être entendus et écoutés.

La participation à des pétition sur le Net, est un bon début. Persévérons.

Pour une pêche ECO RESPONSABLE

Collectivement et individuellement, nous devons poursuivre notre démarche ECOLOGIQUE

Sensibiliser nos adhérents et nos passagers

Faire de la formation, un moyen de réussir

Sur le terrain et la mer.

Avec l'aide des Fédé's qui peuvent nous mettre en relation avec

des experts.

Nous pouvons aussi solliciter l'aide des pouvoirs publics, sur des projets précis.

Ce sont des enjeux cruciaux pour l'avenir.

Notre implication collective et nos actions démontreront notre volonté éco-responsable.

Notre Fédération est représentée au sein du Conseil Maritime de Façade Sud Atlantique.

Le sujet des zones protégées a été abordé.

Les Zones Natura 2000

Les Parcs marins et nationaux

Les Réserves marines

Objectif 2020 = 20% du littoral en Aire Marine Protégée (voir la préservation des usages traditionnels)

Concernant la PCP .

La PCP définit une série de règles destinées à gérer la flotte de pêche européenne et à préserver les stocks de poissons. Conçue pour gérer une ressource commune, elle donne à l'ensemble de la flotte de pêche européenne une égalité d'accès aux eaux et aux fonds de pêche de l'UE et permet aux pêcheurs de se faire une concurrence équitable.

Mais si les stocks peuvent se renouveler, ils sont néanmoins limités et certains sont surexploités. Les pays de l'UE ont donc pris des mesures pour garantir la durabilité du secteur et éviter que les activités de pêche menacent les populations de poissons et la productivité à long terme.

La PCP a été lancée dans les années 1970. Elle a subi plusieurs réformes, la plus récente ayant pris effet le 1er janvier 2014.

Malheureusement nous constatons que les décisions finales ne sont pas souvent en rapport avec les attentes des citoyens. Et même nous voyons des préconisations de la Commission des Pêches rejetées par les ministres. C'est dire qu'il est difficile de comprendre qu'une PCP existe réellement.

Point annexe traité

Les zones éoliennes

Nous pourrions passer au travers de ces zones , mais pas question de PECHER

Les Pro peut être sous conditions.

Les autres : il a été dit qu'il n'y avait pas de problème de sécurité. Mais le préfet maritime aura le dernier mot. Alors !!!!

Attention si les pieux des engins sont en Alu, c'est très dangereux pour l'environnement et le poisson. L'ALU se dissout avec le temps et le sel.

Alors que vont devenir les consommateurs de ces poissons ???

L'Alu dans le corps détruit les défenses immunitaires, si je ne me trompe pas.

Liens

- 1- [Le poids économique de la filière](#)
- 2- [La lettre du ministre](#)
- 3- [La sécurité](#)
- 4- [L'environnement](#)
- 5- [Les ports](#)
- 6- [La pêche à pied](#)
- 7- [La pêche en bateau et du bord](#)
- 8- [La pêche sous-marine](#)
- 9- [Divers](#)
- 10- [Conclusions](#)

3° Assises Nationales de la Plaisance et des Pêches de loisirs en mer.

Conclusion

Je répète

Certaines annotations et/ou remarques me sont personnelles. Elles sont destinées à alimenter des échanges et des réflexions. Il ne s'agit en aucun cas de la position d'un tiers extérieur qu'il soit individuel ou collectif. Ce sont des positions que j'assume et que je défendrais dans le cadre d'un entretien.

Vu le sentiment global et les textes récents.

Je reprends ici, en partie, le texte de la FNPP.

La mer est un espace de rêve et de liberté de plus en plus menacé : risque environnementaux et surexploitation des ressources marines.

Depuis de nombreuses années, la FNPP est favorable et travaille activement à la mise en place de mesures pragmatiques pour assurer un développement durable et harmonieux du monde marin : lutte contre toutes les pollutions, interdictions de pêche des espèces en période de reproduction, respect des tailles minimales de captures, protection de la bande côtière...

La plaisance et la pêche récréative en mer sont, malgré tout, des activités de loisirs de plus en plus pratiquées.

Toutes les catégories d'âge et toutes les catégories socio professionnelles sont concernées. Son poids économique, de plus en plus important, est aujourd'hui de quelques milliards d'euros.

Nous devons être écoutés et entendus.

Sauf à avoir un autre moyen ou à se désintéresser de l'avenir de notre loisir,

Avant qu'il ne soit trop tard, avant que la mer ne soit devenue une vaste étendue d'eau salée, polluée et désertique, Regroupons nous.

Quelques soit votre choix de regroupement,

Plus nous serons nombreux, plus nous pourrons faire valoir nos droits et nos valeurs, plus nous pourrons nous faire entendre...

Concernant ces Assises

La richesse des échanges et de l'enseignement valaient le déplacement.

Comme je l'ai déjà écrit : « Et c'est pour peser ensemble de tout leur poids et faire aboutir leurs valeurs communes, leurs revendications, leur vision d'une pêche maritime et d'une plaisance éco-responsables, que l'évènement des Assises Nationales a été créé en 2013 »

Et c'est pour ces choix que j'adhère à une Fédération.

Les contacts créés au cours de ces deux jours sont bien existant.

Avec un délégué SNSM

*Avec un professionnels de l'électronique embarquée dont **LOWRANCE, AIRMAR, NAVIONICS/CMAP**, etc ;*

Avec la Présidente du bureau du CNML.

Des contacts qui peuvent servir.

Un seul regret :

Manque de temps d'échanges

Des pauses nécessaires mais trop longues.

Tout le monde n'a pas pu s'exprimer.

Le format est peut être à revoir et à aménager.

Liens

- 1- [Le poids économique de la filière](#)
- 2- [La lettre du ministre](#)
- 3- [La sécurité](#)
- 4- [L'environnement](#)
- 5- [Les ports](#)
- 6- [La pêche à pied](#)
- 7- [La pêche en bateau et du bord](#)
- 8- [La pêche sous-marine](#)
- 9- [Divers](#)
- 10- [Conclusions](#)

CLUP et CLUPIP

CLUPIPP ET ASSOCIATIONS DE PLAISANCIERS

14 mars 2013 · par [Vincent Verschoore](#) · dans Pratique plaisance. ·

Il existe un certain nombre d'associations d'usagers des ports de plaisance. Leur première mission reste la défense des intérêts des plaisanciers face aux autorités portuaires locales. Et selon les cas ces associations fournissent également des informations à caractère plus technique, touristique, petites annonces, animations diverses et variées (enfin variées, un pot reste un pot mais c'est le contenu qui varie...), etc...

Une organisation très similaire mais plus récente est le Conseil Associatif des Plaisanciers (CAP), dont la vocation essentielle est toujours la défense des intérêts des plaisanciers mais prise dans le cadre des CLUPP (Comité Local des Usagers Permanent du Port), tel qu'il en existe à Boulogne et dans de nombreux ports.

Le CAP représente ses membres au sein du CLUPP.

Un exemple de CAP, celui de Cap d'Agde. Dans ce système, le plaisancier a le choix entre s'inscrire lui-même au CLUPP, ou passer par un CAP qui le représentera. Ce qui diffère de la situation que nous connaissons ici et sans doute dans les AUPP en général, où ne comptent pour le CLUPP que les plaisanciers effectivement inscrits au CLUPP, indépendamment du fait qu'ils soient par ailleurs inscrits à l'AUPPB.

AUPP et CAP ne sont donc pas tout à fait synonymes.

On entend souvent parler de CLUPIPP au lieu de CLUPP, et il existe une subtile distinction entre les deux:

CLUPP : Comité Local des Usagers Permanents du Port. Composé exclusivement d'usagers plaisanciers, il est constitué dans le cadre d'un port à vocation exclusivement Plaisance, donc forcément communal ou intercommunal.

CLUPIPP : Comité Local des Usagers Permanents des Installations Portuaires de Plaisance. Composé exclusivement d'usagers plaisanciers, il est constitué dans le cadre d'un port à vocation multiple : Plaisance, Pêche ou/et Commerce (ou inversement), départemental ou régional.

Le CLUPIPP / CLUPP est défini par l'article R*622-3, ci-dessous, du code des ports maritimes:

« Art R*622-3: Le comité local des usagers permanents du port comprend les titulaires d'un contrat d'amodiation ou de garantie d'usage de poste d'amarrage ou de mouillage et les bénéficiaires d'un titre de location supérieur à six mois délivré par le gestionnaire du port. Leur liste est tenue à jour par le gestionnaire du port. L'inscription sur la liste s'effectue sur la demande de l'intéressé assortie des justifications appropriées.

Le comité local des usagers permanents du port est réuni au moins une fois par an par le maire ou son représentant. Il reçoit communication du budget du port. »

Le code des ports maritimes prescrit en outre en son article R*621-2 (5°alinéa) que ce CLUPIPP procède à la désignation de ses représentants au conseil portuaire:

« Art R*621-5°alinéa: Neuf membres représentant les usagers du port choisis parmi les catégories d'usagers mentionnées à l'article R. *142-5, à raison de trois membres désignés par le président du conseil général et six membres désignés respectivement par la chambre de commerce et d'industrie, le comité local des pêches et le comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance, constitué dans les mêmes conditions que celles prévues à l'article R. 622-3 et réuni au moins une fois par an par le président du conseil ou son représentant ; le président du conseil général détermine le nombre de sièges revenant à chaque catégorie d'usagers au titre du commerce, de la pêche et de la plaisance, compte tenu

de l'importance respective de chacune de ces activités.

Les membres du conseil portuaire sont nommés par arrêté du président du conseil général. »

Liens

- 1- [Le poids économique de la filière](#)
- 2- [La lettre du ministre](#)
- 3- [La sécurité](#)
- 4- [L'environnement](#)
- 5- [Les ports](#)
- 6- [La pêche à pied](#)
- 7- [La pêche en bateau et du bord](#)
- 8- [La pêche sous-marine](#)
- 9- [Divers](#)
- 10- [Conclusions](#)